



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT  
Haute-Garonne - 2026

# Prime d'activité

Aide

Jeune

Insertion

Emploi

Publié le 30 décembre 2019

Reading time : 1 minutes

**La prime d'activité remplace depuis janvier 2016 la Prime Pour l'Emploi (PPE) et la partie « activité » du Revenu de Solidarité Active (RSA). Elle s'ouvre aux jeunes de 18 à 25 ans.**

## En quoi consiste cette aide ?

Le Prime d'activité vise à compléter vos revenus professionnels, sous conditions de ressources et en fonction de votre profil. Le montant est variable en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer.

## Qui est concerné ?

Les personnes en activité (salariés et travailleurs indépendants), ainsi que les étudiants et apprentis s'ils justifient de revenus salariés suffisants.

Nouveauté, la prime d'activité est accessible dès 18 ans.

## Comment en bénéficier ?

La prime d'activité sert à compléter les ressources des travailleurs aux revenus modestes. Elle est versée par les Caisses d'allocations familiales et les MSA.

Le dépôt d'une nouvelle demande se fait directement sur le site de la CAF ou de la MSA. Elle ne concerne pas le RSA.

Si l'on perçoit déjà le RSA activité, aucune démarche n'est à effectuer, le changement est automatique.

Un simulateur sur chaque site permet d'évaluer le montant de la prime.

Le montant de la prime est calculé en fonction de la composition et des revenus du demandeur ou du foyer. Il est versé chaque mois pour une durée de 3 mois, suivant un montant fixe, même en cas de changements de situation familiale et professionnelle. Les revenus du trimestre précédent sont à déclarer tous les trois mois.

[Demander la prime d'activité à la CAF](#)

[Site officiel de la MSA](#)